



Séjour de fin d'année à Saint-Jean Saint-Nicolas Du 4 au 6 juin 2022

Règlement intérieur

L'Ecole Française de Vélo du club des « Déjantés du Massif d'Uchaux » se doit d'assurer à tous, la sécurité physique, morale et affective. Ce séjour est par ailleurs l'occasion de développer les rapports amicaux, basés sur la confiance et le respect, qui sont les nôtres tout au long de l'année. Enfin, pour que chacun profite au maximum de ce séjour, il nous a semblé important de rappeler un certain nombre de points concernant la vie en collectivité, le respect d'autrui et de soi-même, et enfin la loi française.

Téléphone portable :

Impossible de l'interdire... il est donc toléré, toutefois son utilisation est strictement interdite durant toutes les activités, tous les repas, et entre 22h00 et 8h00. Le non-respect de ce principe entrainera la confiscation de l'appareil jusqu'à la fin du séjour. Par ailleurs le club dégage sa responsabilité de tout litige concernant la perte ou le vol d'un appareil.

Téléphone pour les plus jeunes, sans portable

Les enfants pourront toujours vous joindre en cas d'urgence (même « affective » !) par l'intermédiaire d'un éducateur. C'est pourquoi nous vous demandons d'éviter d'appeler vos enfants sur le centre, sauf urgence...

Argent de poche :

L'utilité en sera très limitée. Les enfants pourront le confier à leur éducateur (qui en assurera le suivi) et le retirer à certains moments, fixés par l'équipe éducative. Ceux qui désireront le conserver sur eux le feront à leurs risques, aucune réclamation ne sera acceptée en cas de disparition.

Appareil photo :

Les appareils photos sont acceptés, sous la responsabilité de l'enfant.

Console de jeu, iPod, tablettes...

Tout appareil électronique, en dehors de l'appareil photo et du téléphone portable, est interdit. En cas de non-respect de cette consigne, celui-ci sera immédiatement confisqué jusqu'à la fin du séjour et rendu aux parents.

Autres objets de valeur :

Nous vous conseillons de ne confier à vos enfants aucun bijou, objet ou vêtement de valeur.

Alcool, tabac, drogues :

La consommation d'alcool, de tabac et de tout produit stupéfiant est interdite en tout lieu et durant tout le séjour. Le non-respect de cette règle serait considéré comme une transgression importante des règles de vie et entrainera l'exclusion immédiate du jeune concerné.

Linge :

Il est recommandé de munir votre enfant des vêtements indiqués sur la fiche de trousseau (indicative) disponible sur le site. Ils doivent être en bon état (inutile qu'ils soient neufs !) et adaptés aux activités. Ils seront, si possible, tous marqués, en particulier les tenues de vélo, les enfants ayant tous la même ! Les enfants seront seuls responsables de leur linge, toutefois les éducateurs feront le maximum pour qu'il y ait le moins de perte possible, principalement parmi les plus jeunes...

Horaires :

Afin de permettre le bon déroulement des activités de la journée, le respect des horaires, principalement des repas, est indispensable. Ceux-ci seront indiqués chaque jour aux enfants, qui s'engagent à les respecter.

Hygiène :

Les enfants seront incités à avoir une hygiène correcte (douche chaque soir après les activités, brossage des dents...).

Locaux :

Les enfants sont tenus de respecter la propreté de tous les locaux mis à leur disposition.

Chambres :

Chaque enfant fera son lit (avec l'aide des éducateurs pour les plus jeunes) et conservera ses affaires rangées.

La présence dans les chambres est interdite en dehors des périodes clairement indiquées par l'équipe éducative, et sauf cas particulier avec l'accord du responsable du séjour.

Restauration :

Les horaires indiqués par l'équipe d'encadrement devront être respectés pour le bon déroulement de la journée. Les repas seront pris en commun avec l'équipe éducatrice, dans le calme et le respect du personnel de service. Les enfants participeront à la desserte et au nettoyage des tables.

Régime alimentaire et allergies :

La vie en collectivité ne permet pas un régime alimentaire personnalisé. Cependant, en cas de régime justifié par une prescription médicale (à fournir), le centre d'accueil suivra les recommandations du médecin. En cas d'allergie alimentaire signalée par les parents, l'aliment en question sera remplacé.

Médical :

La fiche sanitaire de liaison spécifique au séjour sera notre « base de données » en cas de problème de santé. Nous vous demandons en conséquence de la remplir avec soin. Elle vous sera réclamée par le-la responsable du groupe de votre enfant au plus près du départ.

Pour tout traitement en cours vous voudrez bien fournir avec les médicaments (dans les boîtes comportant le nom de l'enfant et les notices) copie de l'ordonnance du médecin.

En cas d'urgence vous serez immédiatement avertis et pourrez également joindre vos enfants.

Activités :

Les activités proposées (tout comme les entraînements tout au long de l'année) ne sont en aucun cas facultatives. Elles peuvent être l'occasion de découvertes et sont toujours des expériences enrichissantes de vie collective. Elles sont adaptées à l'âge des participants.

Transport :

Pendant le transport des enfants qui se fait en bus, un comportement exemplaire est attendu. Les enfants respectent les consignes de sécurité. Les enfants ayant le mal du transport se signalent et seront placés à l'avant du bus.

Comportements et propos :

L'équipe d'animation du centre et l'équipe encadrante de l'école « LDMU » soutenue par deux épouses d'éducateurs pour faciliter le quotidien, s'engagent à avoir un comportement correct, respectueux et conforme aux bonnes mœurs. Les enfants et les jeunes participants au séjour doivent respecter les mêmes obligations :

- Respect des copains, des éducateurs, et de tout le personnel
- Respect du matériel et des locaux
- Pas de propos insultant
- Pas de comportement violent
- Pas de prosélytisme religieux, politique ou social

Les jeunes s'engagent à accepter et à respecter les règles de fonctionnement et d'organisation du centre d'accueil.

Si certains, par leur comportement, leurs propos ou leurs actes, mettaient en danger eux-mêmes ou autrui, ou perturbaient de façon par trop importante la vie du groupe ou du centre de vacances, la résolution de ce trouble serait étudiée entre le jeune, son éducateur, le responsable du séjour, le directeur du centre d'accueil et éventuellement la famille.

Toute transgression de règle de vie importante (alcool, tabac, drogue, violence...) pourrait entraîner une exclusion et un rapatriement immédiat du fautif par la famille, sans ouvrir droit à quelque remboursement que ce soit.

Coordonnées :

S'il était amené à quitter son domicile habituel pendant la durée du séjour, le responsable de l'enfant ou du jeune, communiquera une adresse et les coordonnées où le joindre.

Uchaux le 4 février 2022

Pour L.D.M.U.

La Responsable de l'école VTT
Béatrix Esposito



Le Président
Gérard Leroy

